

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/08/2025 - 19740 - 2020 B 06513 - 892 340 258 - 5V

14 AOUT 2025

19760

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SARL 5V		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise 28 RUE DU VEXIN 95810 GRISY-LES-PLATRES		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 8 9 2 3 4 0 2 5 8 0 0 0 1 1		Néant ☐			
		Exercice N clos le 31 12 2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (I) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT		AU		
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	2218663	
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières * BH	BI	12000		
TOTAL (II) BJ		2230663	BK	2230663	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY		
		Autres créances (3) BZ	CA	129286	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	127839	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	288	
TOTAL (III) CJ		CK	257414		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2488078	IA	2488078	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 5V		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122024		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :760000...)			DA	760000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	76000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	314057	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	203036	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1353093	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	406730	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	342563	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4230	
	Dettes fiscales et sociales			DY	19536	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	361925	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1134984		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2488078		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	695313
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 5V

Annexe de base aux comptes de
l'exercice clos le 31/12/2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned in the lower right area of the page.

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1.	Événements principaux	2
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2.	Informations relatives au bilan	3
2.1.	Actif	3
2.1.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	3
2.1.2	Immobilisations financières.....	3
2.1.3	Informations relatives aux filiales et participations.....	4
2.1.3.1	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	4
2.1.4	Créances.....	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Capitaux propres.....	6
2.2.1.1	Tableau de variation des capitaux propres	6
2.2.1.2	Capital.....	6
2.2.2	Dettes financières et autres dettes.....	7
2.2.3	Charges à payer	8

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebut
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	660	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
CERDP	54 000	100	1 450 000	1 450 000	3 440 467	
	1 731 173	65 000			163 608	
	Observation :					
LES PETITS PANDAS D'OSNY	10 000	100	10 000		647 008	
	282 197	0		10 000	121 177	
	Observation :					
C TONAUTO	10 000	49	758 004		1 393 465	
	465 726	167 090		758 004	434 776	
	Observation :					
LES CEDRES DU VEXIN	1 000	66	660		0	
	0	0		660	-3 369	
	Observation :					

2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		12 000	-	12 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		-	-	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	6 000	6 000	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	605	605	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		119 933	119 933	-
Débiteur divers		2 748	2 748	-	
Charges constatées d'avance		288	288	-	
TOTAL			121 575	121 575	-

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	760 000	-	-	760 000
Primes, réserves et écarts	76 000	-	-	76 000
Report à nouveau	179 074	134 983	-	314 057
Résultat	174 983	28 053	-	203 036
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 190 057	163 036	-	1 353 093

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 7 600 parts sociales de 100 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	406 730	117 059	289 671	-
Emprunts et dettes financières Divers	257 500	107 500	150 000	-
Fournisseur et comptes rattachés	4 230	4 230	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	111	111	-	-
Impôts sur les bénéfices	14 794	14 794	-	-
TVA	4 631	4 631	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	86 988	86 988	-	-
Autres dettes	360 000	360 000	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 134 985	574 592	449 671	-

2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	7 500
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	3 246
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	111
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	10 857

5V

Société à responsabilité limitée
au capital de 760 000 euros
Siège social : 26 Rue du Vexin
95810 GRISY LES PLATRES
892 340 258 RCS PONTOISE-

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 JUIN 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 203 036,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	203 036,40 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	314 057,30 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	517 093,70 euros
---	------------------

A titre de dividendes aux associés Soit 5,66 euros par part	43 000,00 euros
--	-----------------

Le solde	474 093,70 euros
----------	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 474 093,70 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 02 juin 2025.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.